

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
LIGUE
GRAND EST



Règlements particuliers des compétitions

Saison 2025/2026

LIGUE GRAND EST DE HANDBALL

Maison des Sports - 13 Rue Jean Moulin CS70001 54510 Tomblaine
+33 3 83 18 87 10 5600000@ffhandball.net www.grandesthandball.fr



SOMMAIRE

CHAMPIONNAT PRENATIONALE GRAND EST +16 ANS MASCULIN.....	3
CHAMPIONNAT EXCELLENCE GRAND EST +16 ANS MASCULIN	6
CHAMPIONNAT HONNEUR GRAND EST +16 ANS MASCULIN.....	8
CHAMPIONNAT NATIONAL 3 TERRITORIAL +16 ANS FEMININ	11
CHAMPIONNAT PRENATIONAL +16 ANS FEMININ	14
CHAMPIONNAT GRAND EST M18 MASCULIN ELITE ET EXCELLENCE	17
CHAMPIONNAT GRAND EST M15 MASCULIN ELITE ET EXCELLENCE	19
CHAMPIONNAT GRAND EST M13 MASCULIN	20
CHAMPIONNAT GRAND EST M17 FEMININ	22
CHAMPIONNAT GRAND EST M15 FEMININ	24
CHAMPIONNAT GRAND EST M13 FEMININ	25
QUALIFICATIONS POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE M18 MASCULIN – 2026 / 2027	27
QUALIFICATIONS POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE M17 FEMININ – 2026/2027	30
SCHEMAS DES COMPETITIONS JEUNES 2025/2026 PUIS 2026/2027	32



REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT PRÉNATIONALE GRAND EST +16

ANS MASCULIN

Article 1 : Composition du championnat

Les clubs sont regroupés dans une poule unique de 12 équipes maximum composée :

- Des équipes reléguées du Championnat de France Nationale 3 Masculin
- Des équipes classées à la 1ère place de chaque poule d'Excellence Grand Est
- Des équipes maintenues en Prénationale.

Le championnat se déroule en une phase unique de 22 journées en match aller / retour. 1 seule équipe par club est autorisée à participer.

Article 2 : Conditions particulières de participation

Se référer à l'Article 36.2.4 des règlements généraux de la FFHB

Article 3 : Attribution du Titre de champion

Le club classé premier est déclaré : "CHAMPION DU GRAND EST PRÉNATIONALE"

Article 4 : Modalités d'accession au Championnat de France de Nationale 3 Masculin

Les équipes classées aux 2 premières places du classement sont proposées à l'accession au Championnat de France National 3 Masculin.

Les équipes classées aux 2 premières places ne peuvent refuser la montée en championnat de France. (Se référer à l'article 110 des règlements généraux de la FFHB).

L'application de cette règle ne concerne pas les équipes classées au-delà de la 2ème place. S'agissant d'une équipe réserve qui ne peut accéder en Nationale 3, l'équipe suivante au classement est proposée à l'accession au Championnat de France N3.

Dispositions pour l'accession d'une équipe réserve en Nationale 3

L'équipe première doit disputer le championnat de LNH, N1 ou N2.

L'équipe réserve ne doit pas présenter sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs de plus de 22 ans (article 108.2.5 des règlements généraux de la FFHB).

Sanction sportive : Pas d'accession possible si une seule des feuilles de match issue uniquement de ce championnat de Prénationale présente plus de 4 joueurs de plus de 22 ans.



Mais cette rencontre ou toutes les rencontres à plus de 4 joueurs de plus de 22 ans ne sont pas perdues par pénalité. Les résultats de la ou des rencontres disputée(s) avec plus de 4 joueurs de plus de 22 ans resteront cependant acquis (pas de perte de match par pénalité dans ce cas précis).

Article 5 : Relégation en Championnat Grand Est Excellence Masculin

Les équipes classées aux 11èmes et 12èmes places sont reléguées en division Excellence sans possibilité de repêchage.

Des descentes supplémentaires auront lieu en fonction du nombre de relégations du Championnat de France Nationale 3 Masculin concernant les clubs du Grand-Est vers le niveau Prénationale.

Article 6 : Accessions complémentaires éventuelles à la fin de la saison 2025/2026

Détermination des accessions complémentaires des équipes :

Les équipes de différentes poules d'Excellence seront classées au quotient (voir ci-après). La comparaison entre équipes des différentes poules se détermine exclusivement entre les équipes du même rang dans le classement : d'abord le quotient entre tous les deuxièmes, puis si nécessaires entre tous les troisièmes, ...

- 1) Quotient réussite QR = nombre de points obtenus au classement final divisé par le nombre de matches disputés
- 2) Quotient goal-average = différence entre les buts marqués et les buts encaissés divisée par le nombre de matches disputés
- 3) Quotient nombre de buts marqués sur nombre de matches disputés.

Ordre de détermination des accessions complémentaires ou des repêchages éventuels selon les places laissées vacantes :

- 1) Accédant supplémentaire d'Excellence, déterminé selon la procédure ci-dessus.
- 2) Repêchage du 10ème de Prénationale
- 3) Accédants supplémentaires d'Excellence...

Article 7 : Organisation du Championnat PRÉNATIONALE GRAND EST Masculin pour la saison 2026/2027

Les clubs seront regroupés dans une poule unique de 12 équipes maximum composée :

- Des équipes reléguées du Championnat de France Nationale 3 Masculin
- Des équipes classées à la 1ère place de chacune des 3 poules d'Excellence Grand Est
- Des équipes maintenues en Prénationale.



Article 8 : Récompenses

Le premier de la poule de PN sera récompensé lors de l'AG du Grand Est. *(Sous réserve qu'elle se déroule après la fin du championnat)*





REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT EXCELLENCE GRAND EST +16

ANS MASCULIN

Article 1 : Composition du championnat

Les clubs participants sont regroupés dans 3 poules de 12 clubs maximum composées :

- Des équipes reléguées du Championnat Prénationale Grand Est Masculin
- Des équipes classées à la 1ère place de chaque poule d'Honneur Grand Est
- Des équipes maintenues en Championnat Excellence.

Le championnat se déroule en une phase unique de 22 journées en match aller / retour.
1 seule équipe par club est autorisée à participer.

Article 2 : Conditions particulières de participation

Se référer à l'Article 36.2.4 des règlements généraux de la FF Handball

Article 3 : Modalités d'accession au Championnat Prénationale Grand Est Masculin

Sont promues en championnat PRENATIONALE les équipes classées à la première place de chaque poule d'Excellence à l'issue de la saison, sauf si une équipe du même club évolue déjà en Championnat PRENATIONALE.

Il pourra être fait appel aux équipes classées deuxièmes au cas où l'équipe classée première soit dans l'impossibilité d'accéder ou si une place dans la poule de championnat Prénationale est disponible.

Article 4 : Relégation en Championnat Grand Est Honneur Masculin

Les équipes classées à la 12ème place sont reléguées en Honneur régionale.
Ces équipes ne peuvent pas faire l'objet d'un repêchage.

Des descentes supplémentaires auront lieu en fonction du nombre de relégations du Championnat de France Nationale 3 Masculin concernant les clubs du Grand-Est vers le niveau Prénationale.

Les équipes de différentes poules d'Excellence seront classées au quotient (voir ci-après). La comparaison entre équipes des différentes poules se détermine exclusivement entre les équipes du même rang dans le classement : d'abord le quotient entre tous les 11èmes, puis si nécessaires entre tous les 10èmes, ...

- 1) Quotient réussite QR = nombre de points obtenus au classement final divisé par le nombre de matches disputés,

- 2) Quotient goal-average = différence entre les buts marqués et les buts encaissés divisée par le nombre de matches disputés,
- 3) Quotient nombre de buts marqués sur nombre de matches disputés.

Article 5 : Accessions complémentaires éventuelles à la fin de la saison 2025/2026

Dans le cas d'une possibilité d'accession(s) complémentaire(s) il sera fait appel aux équipes des poules des divisions d'Honneur.

Détermination des accessions complémentaires des équipes :

Les équipes de chaque poule des divisions d'Honneur seront classées au quotient (voir ci-après). La comparaison entre équipes des différentes poules se détermine exclusivement entre les équipes du même rang dans le classement : d'abord le quotient entre tous les deuxièmes, puis si nécessaire entre tous les troisièmes.

- 1) Quotient réussite QR = nombre de points obtenus au classement final divisé par le nombre de matches disputés.
- 2) Quotient goal-average = différence entre les buts marqués et les buts encaissés divisée par le nombre de matches disputés.
- 3) Quotient nombre de buts marqués sur nombre de matches disputés.

Ordre de détermination des accessions complémentaires ou des repêchages éventuels selon les places laissées vacantes :

- 1) Accédant supplémentaire d'Honneur, déterminé selon la procédure ci-dessus.
- 2) Repêchage d'une équipe d'Excellence éligible, déterminé selon la même procédure
- 3) Accédant supplémentaire d'Honneur...
- 4) Repêchage d'une équipe d'Excellence...
- 5) Accédant supplémentaire d'Honneur...

Article 6 : Organisation du Championnat EXCELLENCE GRAND EST Masculin pour la saison 2026/2027

Les clubs seront regroupés dans 3 poules de 12 équipes maximum composées :

- a) Des équipes reléguées du Championnat Prénationale Grand Est Masculin
- b) Des équipes classées à la 1ère place de chacune des 5 poules d'Honneur Grand Est
- c) Des équipes maintenues en Excellence

Article 7 : Récompenses

Les premiers des 3 poules Excellence, seront récompensés lors de l'AG du Grand Est.
(Sous réserve qu'elle se déroule après la fin du championnat)



REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT HONNEUR GRAND EST +16 ANS

MASCULIN

Article 1 : Composition du championnat

Les clubs participants sont regroupés dans 5 poules de 12 :

- Des équipes reléguées du Championnat Excellence Grand Est Masculin
- Des équipes proposées par les COC Départementales
- Des équipes maintenues en Championnat Honneur.

Le championnat se déroule en une phase unique en 22 journées en match aller et retour. 1 seule équipe par club est autorisée à participer.

Article 2 : Conditions particulières de participation

Se référer à l'Article 36.2.4 des règlements généraux de la FF Handball

Article 3 : Modalités d'accession au Championnat Excellence Grand Est Masculin

Sont promues en Excellence les équipes classées à la première place de chaque poule Honneur à l'issue de la saison, sauf si une équipe du même club évolue déjà en Excellence.

Article 4 : Relégation en Championnat Départemental

Les équipes classées 11 et 12ème sont reléguées en 1ère division territoriale masculine sans possibilité de repêchage.

- 1) Quotient réussite QR = nombre de points obtenus au classement final divisé par le nombre de matchs disputés,
- 2) Quotient goal-average = différence entre les buts marqués et les buts encaissés divisée par le nombre de matches disputés,
- 3) Quotient nombre de buts marqués sur nombre de matches disputés.

Des descentes supplémentaires auront lieu en fonction du nombre de relégations du Championnat de France Nationale 3 Masculin concernant les clubs du Grand-Est vers le niveau Prénationale.

Article 5 : Modalités d'accession au Championnat Honneur Grand Est Masculin

Accèdent automatiquement au Championnat Régional Honneur Masculin, sauf si une équipe du même club évolue en Honneur Régionale :

- Les équipes classées aux 2 premières places de la 1ère division territoriale du comité 67

- Les deux équipes classées aux 2 premières places de la 1ère division territoriale du comité 68
- 8 équipes issues du Bassin Champagne/Ardenne-Lorraine

Les équipes de 1ère division territoriale masculine classées au 4ème rang et au-delà ne pourront être pas sollicitées pour l'accession.

Article 6 : Accessions complémentaires éventuelles à la fin de la saison 2025/2026

Dans le cas d'une possibilité d'accession(s) complémentaire(s) il sera fait appel aux équipes de 1ères divisions territoriales les mieux classées.

Détermination des accessions complémentaires des équipes :

Les équipes de chaque poule des 1ère divisions territoriales masculines seront classées au quotient (voir ci-après).

La comparaison entre équipes des différentes poules se détermine exclusivement entre les équipes du même rang dans le classement : d'abord le quotient entre tous les 2èmes, puis si nécessaire entre tous les 3ème...

- 1) Quotient réussite QR = nombre de points obtenus au classement final divisé par le nombre de matches disputés,
- 2) Quotient goal-average = différence entre les buts marqués et les buts encaissés divisée par le nombre de matches disputés,
- 3) Quotient nombre de buts marqués sur nombre de matches disputés

Ordre de détermination des accessions complémentaires ou des repêchages éventuels selon les places laissées vacantes :

- 1) Accédant supplémentaire de 1ère division territoriale masculine, déterminé selon la procédure ci-dessus.
- 2) Repêchage d'une équipe d'Honneur éligible, déterminé selon la même procédure
- 3) Accédant supplémentaire de 1ère division territoriale masculine...
- 4) Repêchage d'une équipe d'Honneur...
- 5) Accédant supplémentaire de 1ère division territoriale masculine...

Article 7 : Organisation du Championnat HONNEUR GRAND EST Masculin pour la saison 2026/ 2027

Les clubs seront regroupés dans 5 poules de 12 :

- Des équipes reléguées du Championnat Excellence Grand Est Masculin
- Des équipes accédant de la 1ère division territoriale masculine, soit 10 équipes
- Des équipes maintenues en Honneur.



Article 8 : Disposition particulière pour les équipes 3

L'Équipe 3 d'un club ne pourra évoluer dans un Championnat Régional qu'à la condition :

- Que l'équipe de référence évolue en LNH, ProD2 ou Nationale 1 Masculine
- Que l'équipe réserve n'évolue pas déjà dans la division d'accession

Si l'équipe de référence redescend en Nationale 2 Masculine :

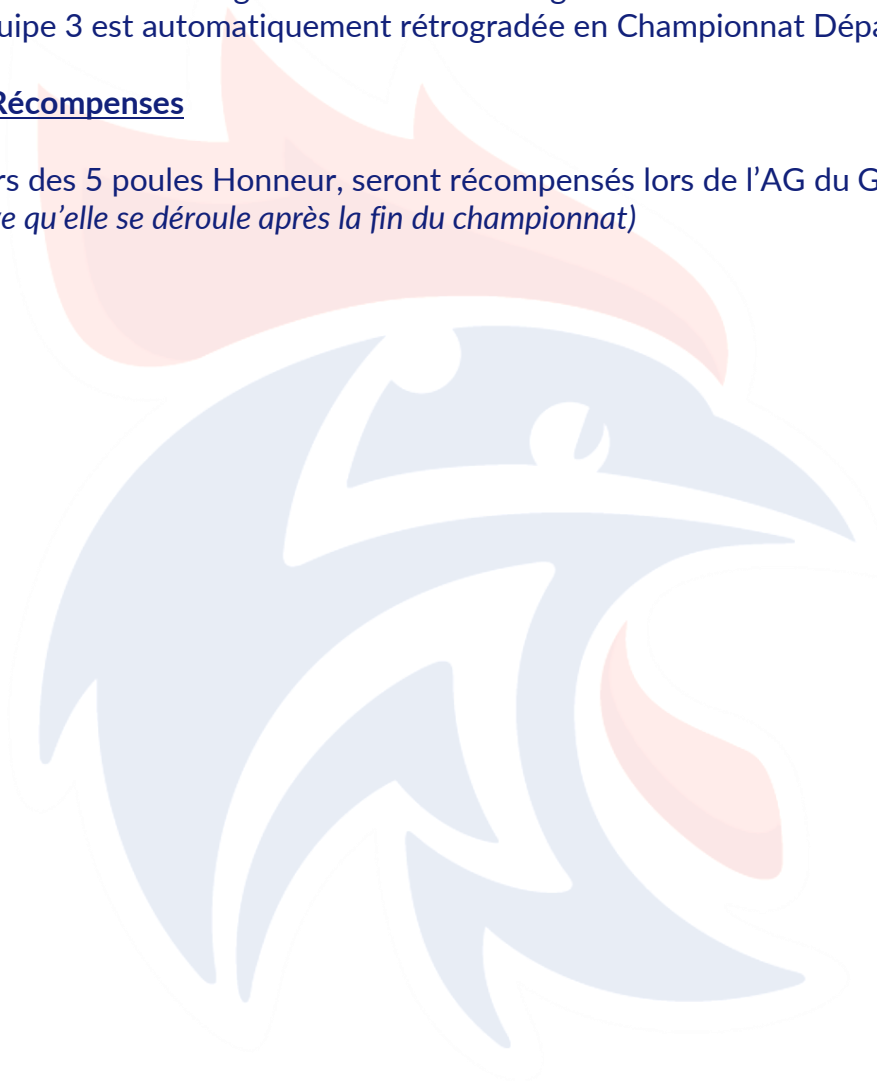
- L'équipe 3 est automatiquement rétrogradée en Championnat Départemental quel que soit son niveau d'évolution

Si l'équipe Réserve est rétrogradée en Honneur Régional :

- L'équipe 3 est automatiquement rétrogradée en Championnat Départemental

Article 9 : Récompenses

Les premiers des 5 poules Honneur, seront récompensés lors de l'AG du Grand Est.
(Sous réserve qu'elle se déroule après la fin du championnat)





REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT NATIONAL 3 TERRITORIAL +16

ANS FEMININ

Article 1 : Composition du championnat

Les clubs sont regroupés dans une poule unique de 12 équipes maximum composée :

- Des équipes reléguées du Championnat de France Nationale 2 féminin
- Des équipes classées à la 1ère place de chaque poule de Pré-nationale féminin
- Des équipes maintenues en National 3 féminin territorial (N3FT)

Le championnat se déroule en une phase unique de 22 journées en match aller / retour. 1 seule équipe par club est autorisée à participer.

Article 2 : Conditions particulières de participation

Se référer à l'Article 36.2.4 des règlements généraux de la FF Handball

Article 3 : Attribution du titre de Champion

Le club finissant premier de la poule N3FT sera déclaré : " CHAMPION DU GRAND EST DE LA NATIONALE 3 FEMININ TERRITORIAL".

Article 4 : Modalités d'accession au Championnat de France de Nationale 2 Féminin

Les équipes classées aux 2 premières places du championnat N3FT sont proposées au Championnat de France Nationale 2 Féminin.

Les équipes classées aux 2 premières places ne peuvent refuser la montée en championnat de France. (Se référer à l'article 110 des règlements généraux de la FFHB).

L'application de cette règle ne concerne pas les équipes classées au-delà de la 2ème place. S'agissant d'une équipe réserve qui ne peut accéder en Nationale 2, l'équipe suivante au classement est proposée à l'accession au Championnat de France N2 Féminin.

Dispositions pour l'accession d'une équipe réserve en Nationale 2

L'équipe première doit disputer le championnat de LFH, D2F ou N1 Féminin.

L'équipe réserve ne doit pas présenter sur chaque feuille de match plus de 4 joueuses de plus de 22 ans (article 108.2.5 des règlements généraux de la FFHB).



Sanction sportive : pas d'accession possible si une seule des feuilles de match issue uniquement de ce championnat de N3FT présente plus de 4 joueuses de plus de 22 ans.

Mais cette rencontre ou toutes les rencontres à plus de 4 joueuses de plus de 22 ans ne sont pas perdues par pénalité.

Les résultats de la ou des rencontres disputée(s) avec plus de 4 joueuses de plus de 22 ans resteront cependant acquis (pas de perte de match par pénalité dans ce cas précis).

Article 5 : Relégation en Championnat Prénationale Grand Est Féminin

L'équipe classée à la 12^{ème} place est reléguée en Championnat Prénational Grand Est Féminin sans possibilité de repêchage.

Des descentes supplémentaires auront lieu en fonction du nombre de relégations du Championnat de France Nationale 2 Féminin concernant les clubs du Grand-Est vers le niveau Nationale 3 Féminin Territorial.

Article 6 : Accessions complémentaires éventuelles à la fin de la saison 2025/2026

Dans le cas d'une possibilité d'accession(s) supplémentaire(s), le ratio entre les points acquis et le nombre de matchs joués établira un classement de repêchage des 2 poules de Prénationale.

Détermination des accessions complémentaires des équipes :

Les équipes de différentes poules de Prénationale seront classées au quotient (voir ci-après). La comparaison entre équipes des différentes poules se détermine exclusivement entre les équipes du même rang dans le classement : d'abord le quotient entre tous les deuxièmes, puis si nécessaires entre tous les troisièmes, ...

- 1) Quotient réussite QR = nombre de points obtenus au classement final divisé par le nombre de matches disputés
- 2) Quotient goal-average = différence entre les buts marqués et les buts encaissés divisée par le nombre de matches disputés
- 3) Quotient nombre de buts marqués sur nombre de matches disputés.

Ordre de détermination des accessions complémentaires ou des repêchages éventuels selon les places laissées vacantes :

- 1) Accédant supplémentaire de Prénationale, déterminé selon la procédure ci-dessus.
- 2) Repêchage du meilleur descendant de N3FT
- 3) Accédants supplémentaires de Prénationale...



Article 7 : Organisation du Championnat NATIONAL 3 FEMININ TERRITORIAL GRAND EST pour la saison 2026/2027

Les clubs seront regroupés dans 1 poule de 12 équipes maximum composée :

- Des équipes reléguées du Championnat de France Nationale 2 Féminin
- Des équipes classées 1ère des 2 poules de Pré-nationale Féminin
- Des équipes maintenues en Nationale 3 Féminin Territorial.

Article 8 : Récompenses

Le premier de la poule de N3FT sera récompensé lors de l'AG du Grand Est.

(Sous réserve qu'elle se déroule après la fin du championnat)





REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT PRENATIONAL +16 ANS

FEMININ

Article 1 : Composition du championnat

Les clubs participants sont regroupés dans 2 poules de 12 :

- Des équipes reléguées du Championnat de Nationale 3 Féminine Territoriale
- Des équipes accédant de 1ère Division Territoriale Féminine
- Des équipes maintenues en Championnat Prénational Grand Est Féminin.

1 seule équipe par club est autorisée à participer.

Le championnat se déroule en une seule phase de 22 journées.

Article 2 : Conditions particulières de participation

Se référer à l'Article 36.2.4 des règlements généraux de la FF Handball

Article 3 : Modalités d'accession au Championnat National 3 Féminin Territorial

Les équipes classées à la première place de chaque poule accèdent au Championnat National 3 Féminin Territorial, sauf si une équipe du même club évolue déjà en National 3 Féminin Territorial.

Il pourra être fait appel aux équipes classées de la 2ème à la 3ème place au cas où une équipe classée à la 1ère place soit dans l'impossibilité d'accéder ou si une place est disponible.

Article 4 : Relégation en Championnat Départemental

Les équipes classées à la 11^{ème} et 12^{ème} place de leur poule sont reléguées sans possibilité de repêchage.

Des descentes supplémentaires auront lieu en fonction du nombre de relégations du Championnat de France Nationale 2 Féminines concernant les clubs du Grand-Est vers le niveau National 3 Féminin Territorial.

En cas d'égalité, les clubs seront départagés selon la procédure suivante :

- 1) Quotient réussite QR = nombre de points obtenus au classement final divisé par le nombre de matches disputés,
- 2) Quotient goal-average = différence entre les buts marqués et les buts encaissés divisée par le nombre de matches disputés,
- 3) Quotient nombre de buts marqués sur nombre de matches disputés.

Article 5 : Modalités d'accession au Championnat Prénational Grand Est Féminine

A la fin de saison 2025/2026.

Chaque équipe finissant 1ère de sa poule accédera au niveau Prénational féminin.

Au niveau départemental féminin il ne pourra exister que 8 poules interdépartementales.

Les équipes de 1ère division territoriale féminine classées au 3ème rang et au-delà ne pourront pas être sollicitées pour l'accession.

Article 6 : Accessions complémentaires éventuelles à la fin de la saison 2025/2026

Dans le cas d'une possibilité d'accession(s) complémentaire(s) il sera fait appel aux équipes de 1ères divisions territoriales les mieux classées.

Détermination des accessions complémentaires des équipes :

Les équipes de chaque poule des 1ère divisions territoriales féminines seront classées au quotient (voir ci-après).

La comparaison entre équipes des différentes poules se détermine exclusivement entre les équipes du même rang dans le classement : d'abord le quotient entre tous les 2èmes, puis si nécessaire entre tous les 3ème...

- 1) Quotient réussite QR = nombre de points obtenus au classement final divisé par le nombre de matches disputés,
- 2) Quotient goal-average = différence entre les buts marqués et les buts encaissés divisée par le nombre de matches disputés,
- 3) Quotient nombre de buts marqués sur nombre de matches disputés

Ordre de détermination des accessions complémentaires ou des repêchages éventuels selon les places laissées vacantes :

- 1) Accédant supplémentaire de 1ère division territoriale féminine, déterminé selon la procédure ci-dessus.
- 2) Repêchage d'une équipe de Prénationale éligible, déterminé selon la même procédure
- 3) Accédant supplémentaire de 1ère division territoriale féminine ...
- 4) Repêchage d'une équipe de Prénationale ...
- 5) Accédant supplémentaire de 1ère division territoriale féminine ...

Article 7 : Organisation du Championnat PRÉNATIONAL FEMININ GRAND EST pour la saison 2026/2027

Les clubs seront regroupés dans 2 poules de 12 équipes maximum composées :

- Des équipes reléguées de Nationale 3 Féminin Territorial
- Des équipes maintenues en Prénationale Filles
- Les 8 équipes de 1ère division départementale



Article 8 : Disposition particulière pour les équipes 3

L'Equipe 3 d'un club ne pourra évoluer dans un Championnat Régional qu'à la condition :

- Que l'équipe de référence évolue en LFH ou D2F
- Que l'équipe réserve n'évolue pas déjà dans la division d'accession

Si l'Equipe de référence redescend en Nationale 1 Féminine :

- L'équipe 3 est automatiquement rétrogradée en Championnat Départemental quel que soit son niveau d'évolution

Si l'Equipe Réserve est rétrogradée en Prénationale Féminine :

- L'équipe 3 est automatiquement rétrogradée en Championnat Départemental

Article 9 : Récompenses

Les premiers des 2 poules Prénationales, seront récompensés lors de l'AG du Grand Est.

(Sous réserve qu'elle se déroule après la fin du championnat)



REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT GRAND EST M18 MASCULIN

ELITE ET EXCELLENCE

Article 1 : Composition du championnat

Les équipes qualifiées pour les championnats M18 masculin Régionaux sont retenues sur inscription du club et départagées par le ranking. Les équipes non reconduites en championnat de France M18 masculin seront automatiquement intégrées en poule Elite sans utilisation du ranking (sous réserve d'engagement par le club).

Les M18 masculin Elite sont regroupés en 1 poule de 12 avec phase unique en match aller / retour.

Les M18 masculin Excellence sont regroupés en 3 poules de 10 avec phase unique en match aller / retour.

Article 2 : Joueurs autorisés à participer

Tous les joueurs nés en 2008-2009-2010

Les joueurs nés en 2011 inscrits en Pôle d'Accession après accord de la dérogation.

Voir article 36.2.4.a des règlements généraux de la FFHB.

Se référer à l'Article 36.2.4.a des règlements généraux de la FFHB

Article 3 : Les équipes 2

Les équipes 2 des équipes premières qui jouent dans le Championnat de France M18 masculin peuvent participer au championnat régional.

Les équipes 2 des équipes premières qui jouent dans le championnat M18 masculin Elite peuvent participer au championnat M18 masculin Excellence.

Une seconde équipe d'un même club ne pourra être autorisée à évoluer en Championnat M18 masculin Excellence qu'à la condition de place(s) laissée(s) vacante(s) faute d'engagements suffisants.

Les équipes 2 des équipes reléguées du Championnat de France bénéficieront des points comme si elle était considérée comme l'équipe 1.

Article 4 : Maintien et relégation

A l'issue de la saison, seront qualifiées pour le championnat M17 masculin 2026-2027 :

- Toutes les équipes évoluant dans la poule « M18 ELITE »
- Les équipes classées au rang 1 à 6 des 3 poules « M18 EXCELLENCE »
 - Un nombre inférieur d'équipes sera maintenu en fonction du nombre de relégations du Championnat de France M18 masculin du Grand Est.

A l'issue de la saison, seront reléguées en championnat départemental 2026-2027 :

- Les équipes classées à partir du rang 7 des 3 poules « M18 EXCELLENCE »
 - Des descentes supplémentaires auront lieu en fonction du nombre de relégations du Championnat de France M18 masculin du Grand Est.

(Sous réserve d'engagement par le club).

Article 5 : Récompenses

Le premier de la poule M18 Elite ainsi que les premiers des 3 poules Excellence, seront récompensés lors de l'AG du Grand Est.

(Sous réserve qu'elle se déroule après la fin du championnat)





REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT GRAND EST M15 MASCULIN

ELITE ET EXCELLENCE

Article 1 : Compositions du championnat

Les équipes qualifiées pour les championnats M15 masculin régionaux sont retenues sur inscription du club et départagées par le ranking.

Les M15 masculin Elite sont regroupés en 1 poule de 10 avec phase unique en matchs aller/retour.

Les M15 masculin Excellence sont regroupés en 3 poules de 10 avec phase unique en match aller / retour.

Article 2 : Joueurs autorisés à participer

Tous les joueurs nés en 2011-2012-2013.

Article 3 : Les équipes 2

Les équipes 2 des équipes premières qui jouent dans le championnat M15 masculin Grand Est Elite peuvent participer au championnat M15 masculin Excellence.

Une seconde équipe d'un même club ne pourra être autorisée à évoluer en Championnat M15 masculin Excellence qu'à la condition de place(s) laissée(s) vacante(s) faute d'engagements suffisants.

Article 4 : Maintien et relégation

A l'issue de la saison, seront qualifiées pour le championnat M15 masculin 2026-2027 :

- Toutes les équipes évoluant dans la poule « M15 ELITE »
- Les équipes classées au rang 1 à 8 des 3 poules « M15 EXCELLENCE »

A l'issue de la saison, seront reléguées en championnat départemental 2026-2027 :

- Les équipes classées à partir du rang 9 des 3 poules « M15 EXCELLENCE »

(Sous réserve d'engagement par le club)

Article 5 : Récompenses

Le premier de la poule M15 Elite ainsi que les premiers des 3 poules Excellence, seront récompensés lors de l'AG du Grand Est.

(Sous réserve qu'elle se déroule après la fin du championnat)



REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT GRAND EST M13 MASULIN

Article 1 : Compositions du championnat

Les équipes qualifiées pour le championnat M13 masculin Régional sont retenues sur inscription du club et départagées par le ranking.

Les M13 masculins sont regroupés en 3 poules de 6 pour une 1^{ère} phase en matchs aller/retour.

A l'issue de cette 1^{ère} phase :

- Les équipes classées aux 2 premières places de chaque poule, soit 6 équipes seront regroupées dans 1 poule « ELITE » pour une 2^{ème} phase.
- Les équipes classées aux 4 places suivantes, soit 12 équipes seront regroupées dans 2 poules « EXCELLENCE » de 6 pour une 2^{ème} phase.

Article 2 : Joueurs autorisés à participer

Tous les joueurs nés en 2013-2014-2015.

Article 3 : Les équipes 2

Les équipes 2 des équipes premières qui jouent dans le championnat M13 masculin Grand Est peuvent également participer au championnat, mais seraient placées automatiquement dans des poules différentes lors de chacune des phases.

Une seconde équipe d'un même club ne pourra être autorisée à évoluer en Championnat M13 masculin Grand Est qu'à la condition de place(s) laissée(s) vacante(s) faute d'engagements suffisants de clubs placés dans les 50 premières places du ranking.

Article 4 : Matches de classement

A l'issue de la poule « ELITE » seront organisés des matches de classement sous forme de « finale à 4 », type demi-finales => finales entre :

- Les équipes classées au rang 1 et 2 de cette poule et des équipes classées au rang 1 et 2 de la « poule haute interdépartementale 67/68 »
- Les équipes classées au rang 3 et 4 de cette poule et des équipes classées au rang 3 et 4 de la « poule haute interdépartementale 67/68 »
- Les équipes classées au rang 5 et 6 de cette poule et des équipes classées au rang 5 et 6 de la « poule haute interdépartementale 67/68 »

A l'issue des poules « EXCELLENCE » seront organisés des matches de classement sous forme de « finale à 4 », type demi-finales => finales entre :

- Les équipes classées au rang 1 et 2 des 2 poules « EXCELLENCE »
- Les équipes classées au rang 3 et 4 des 2 poules « EXCELLENCE »



Toutes ces équipes sont qualifiées pour le championnat régional M13 masculin de la saison suivante.

(Sous réserve d'engagement par le club)

Article 5 : Maintien et accession au championnat régional

A l'issue des poules « EXCELLENCE »

- Les équipes classées au rang 5 et 6 des 2 poules « EXCELLENCE »
- Des équipes issues des championnats départementaux

ET

Participeront à des « brassages d'accession/maintien » qui se dérouleront sur 2 journées sous forme de tournois à 3.

A l'issue de la 1^{ère} journée des brassages, les équipes ayant terminé aux

- 1^{ère} places sont QUALIFIÉES pour le championnat régional 2026-2027
- 2^{èmes} places sont QUALIFIÉES pour la journée 2 de la phase accession/maintien
- 3^{èmes} places sont ELIMINÉES de la phase d'accession/maintien.

A l'issue de la 2^{ème} journée des brassages, les équipes ayant terminé aux

- 1^{ère} places sont QUALIFIÉES pour le championnat régional 2026-2027
- 2^{èmes} et 3^{èmes} places sont éliminées de la phase d'accession/maintien.

(Sous réserve de l'engagement par le club)

Article 5 : Récompenses

Les 3 premières équipes à l'issue des finalités « ELITE » et l'équipe vainqueur des finalités « EXCELLENCE », seront récompensées immédiatement après la finale.

REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT GRAND EST M17 FEMININ

Article 1 : Composition du championnat

Les équipes qualifiées pour les championnats M17 féminin régionaux sont retenues sur inscription du club et départagées par le ranking.

Les M17 féminines Grand Est sont regroupées en 2 poules de 10 avec phase unique en match aller / retour.

Une équipe qui descend du Championnat de France M17 féminin se verra attribuer une place dans le championnat M17 féminin sans utilisation du ranking (*sous réserve d'engagement par le club*).

Article 2 : Joueuses autorisées à participer

Toutes les joueuses nées en 2009-2010-2011

Les joueuses nées en 2012 inscrites en Pôle d'Accession après accord de la dérogation, *se référer à l'Article 36.2.4.b des règlements généraux de la FFHB*.

Article 3 : Les équipes 2

Les équipes 2 des équipes premières qui jouent dans le championnat de France M17 féminin, peuvent participer au championnat régional.

Une seconde équipe d'un même club ne pourra être autorisée à évoluer en Championnat M17 féminin Régional qu'à la condition de place(s) laissée(s) vacante(s) faute d'engagements suffisants.

Article 4 : Maintien et relégation

A l'issue de la saison, seront maintenues pour le championnat M17 féminin 2026-2027 :

- Les équipes « descendantes » de Championnat de France
- Les équipes classées au rang 1 à 6 des 2 poules « M17 Région »
 - Un nombre inférieur d'équipes sera maintenu fonction du nombre de relégations du Championnat de France M17 féminin du Grand Est.

A l'issue de la saison, seront reléguées en championnat départemental 2026-2027 :

- Les équipes classées à partir du rang 7 des 2 poules « M17 Région »
 - Des descentes supplémentaires auront lieu en fonction du nombre de relégations du Championnat de France M17 féminin du Grand Est.

(*Sous réserve d'engagement par le club*)



Article 5 : Récompenses

Les premières des 2 poules seront récompensées lors de l'AG du Grand Est.
(Sous réserve qu'elle se déroule après la fin du championnat)





REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT GRAND EST M15 FEMININ

Article 1 : Composition du championnat

Les équipes qualifiées pour les championnats M15 féminin régionaux sont retenues sur inscription du club et départagées par le ranking.

Les M15 féminines sont regroupées en 3 poules de 10 en match aller / retour.

Article 2 : Joueuses autorisées à participer

Toutes les joueuses nées en 2011-2012-2013.

Article 3 : Les équipes 2

Une seconde équipe d'un même club ne pourra être autorisée à évoluer en Championnat M15 féminin régional qu'à la condition de place(s) laissée(s) vacante(s) faute d'engagements suffisants.

Article 4 : Maintien et relégation

A l'issue de la saison, seront maintenues pour le championnat M15 féminin 2026-2027 :

- Les équipes classées au rang 1 à 8 des 3 poules « M15 Région »

A l'issue de la saison, seront reléguées en championnat départemental 2026-2027 :

- Les équipes classées à partir du rang 9 des 3 poules « M15 Région »

(Sous réserve d'engagement par le club)

Article 5 : Récompenses

Les premières des 3 poules seront récompensées lors de l'AG du Grand Est.

(Sous réserve qu'elle se déroule après la fin du championnat)



REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT GRAND EST M13 FEMININ

NON APPLICABLE POUR LA SAISON 2025 / 2026, FAUTE DE PARTICIPANTS

Article 1 : Compositions du championnat

Les équipes qualifiées pour le championnat M13 féminin régional sont retenues sur inscription du club et départagées par le ranking.

Les M13 féminines sont regroupées en 3 poules de 6 pour une 1^{ère} phase en matchs aller / retour.

A l'issue de cette 1^{ère} phase :

- Les équipes classées aux 2 premières places de chaque poule, soit 6 équipes seront regroupées dans 1 poule « ELITE » pour une 2^{ème} phase.
- Les équipes classées aux 4 places suivantes, soit 12 équipes seront regroupées dans 2 poules « EXCELLENCE » de 6 pour une 2^{ème} phase.

Article 2 : Joueuses autorisées à participer

Toutes les joueuses nées en 2013-2014-2015.

Article 3 : Les équipes 2

Les équipes 2 des équipes premières qui jouent dans le championnat M13 féminin Grand Est peuvent également participer au championnat, mais seraient placées automatiquement dans des poules différentes lors de chacune des phases.

Une seconde équipe d'un même club ne pourra être autorisée à évoluer en Championnat M13 féminin Grand Est qu'à la condition de place(s) laissée(s) vacante(s) faute d'engagements suffisants de clubs placés dans les 50 premières places du ranking.

Article 4 : Matchs de classement

A l'issue de la poule « ELITE » seront organisés des matchs de classement sous forme de « finale à 4 », type demi-finales => finales entre :

- Les équipes classées au rang 1 et 2 de cette poule et des équipes classées au rang 1 et 2 de la « poule haute interdépartementale 67/68 »
- Les équipes classées au rang 3 et 4 de cette poule et des équipes classées au rang 3 et 4 de la « poule haute interdépartementale 67/68 »
- Les équipes classées au rang 5 et 6 de cette poule et des équipes classées au rang 5 et 6 de la « poule haute interdépartementale 67/68 »



A l'issue des poules « EXCELLENCE » seront organisés des matches de classement sous forme de « finale à 4 », type demi-finales => finales entre :

- Les équipes classées au rang 1 et 2 des 2 poules « EXCELLENCE »
- Les équipes classées au rang 3 et 4 des 2 poules « EXCELLENCE »

Toutes ces équipes sont qualifiées pour le championnat régional M13 féminin de la saison suivante.

(Sous réserve d'engagement par le club)

Article 5 : Maintien et accession au championnat régional

A l'issue des poules « EXCELLENCE »

- Les équipes classées au rang 5 et 6 des 2 poules « EXCELLENCE »
- ET**
- Des équipes issues des championnats départementaux

Participeront à des « brassages d'accession/maintien » qui se dérouleront sur 2 journées sous forme de tournois à 3.

A l'issue de la 1^{ère} journée des brassages, les équipes ayant terminé aux

- 1^{ère} places sont QUALIFIÉES pour le championnat régional 2026-2027
- 2^{èmes} places sont QUALIFIÉES pour la journée 2 de la phase accession/maintien
- 3^{èmes} places sont ELIMINÉES de la phase d'accession/maintien.

A l'issue de la 2^{ème} journée des brassages, les équipes ayant terminé aux

- 1^{ère} places sont QUALIFIÉES pour le championnat régional 2026-2027
- 2^{èmes} et 3^{èmes} places sont éliminées de la phase d'accession/maintien.

(Sous réserve de l'engagement par le club)

Article 5 : Récompenses

Les 3 premières équipes à l'issue des finalités « ELITE » et l'équipe vainqueur des finalités « EXCELLENCE », seront récompensées immédiatement après la finale.



REGLEMENT PARTICULIER

QUALIFICATIONS POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE M18 MASCULIN – 2026 / 2027

Préambule :

La formule retenue cette saison doit permettre de qualifier les meilleures équipes pour la saison prochaine, afin que la Ligue Grand Est soit en mesure de conserver le plus de places possibles en CDF voire d'en obtenir des supplémentaires.

PARTICIPANTS

Les participants 6 seront les :

- 2 « meilleurs descendants » M18 CDF
- 2 premiers M18 ELITE
- 2 premiers M15 ELITE
-

Si une ou plusieurs équipes manqua(en)t pour atteindre le nombre de 6. (*Equipe déjà qualifiée, équipe ne respectant pas le cahier des charges, etc.*)

Le repêchage serait effectué dans l'ordre suivant :

1. 3^{ème} au classement M18 ELITE
2. 3^{ème} au classement M15 ELITE
3. 3^{ème} descendant M18 CDF
4. 4^{ème} au classement M18 ELITE
5. 4^{ème} au classement M15 ELITE
6. 4^{ème} descendant M18 CDF

FORMULE

JOURNEE 1

2 tournois à 3

Les 2 premiers du tournoi sont qualifiés pour la journée 2

Le 3^{ème} est éliminé.

Composition des tournois

TOURNOI A :

« 1^{er} descendant » - 2^{ème} Poule M18 ELITE – 1^{er} Poule M15 ELITE

TOURNOI B :

« 2^{ème} descendant » - 1^{er} Poule M18 ELITE – 2^{ème} Poule M15 ELITE

En cas de repêchage, le repêché prendra la place de l'équipe vacante.



JOURNEE 2

Tournoi type finale à 4

Le vainqueur est qualifié pour le Championnat de France M18 2026-2027

DEMI-FINALES

Match 1 : 1^{er} Tournoi A – 2^{ème} Tournoi B

Match 2 : 1^{er} Tournoi B – 2^{ème} Tournoi A

FINALE

Vainqueur Match 1 – Vainqueur Match 2

PUBLIC CONCERNE :

Générations 2009 – 2010 – 2011

S'il n'y avait pas 6 équipes en descendant jusqu'au 6^{ème} rang de repêchage, l'organisation des qualifications se ferait à :

- 5 équipes : conservation de la formule à 2 journées. 2 équipes seraient qualifiées directement pour la journée 2
 - 4 équipes : Organisation de la journée 2 directement
 - 3 équipes : Tournoi à 3. Le vainqueur est qualifié pour le championnat de France
 - 2 équipes : Match sec. Le vainqueur est qualifié pour le championnat de France
-

CAHIER DES CHARGES :

QUALIFICATION ENTRAINEUR

1 entraîneur, niveau entraîneur interrégional validé ou avoir débuté la formation sur les certificats

« Former des Jeunes » ou « Performer avec des Adultes ».

Ce diplôme concerne l'entraîneur qui sera officiel A lors des qualifications.

En cas de manquement à cette partie du cahier des charges lors des qualifications, l'équipe sera éliminée.

STRUCTURATION CLUB

Avoir 4 équipes de jeunes garçons dont 3 dans les catégories M13 – M15 – M18. S'appuyer sur un collectif de 16 joueurs (nés en 2009 – 2010 - 2011).

Il faut s'engager en ayant un effectif quantitatif et qualitatif pour la saison 2026 – 2027.



*Une phase de préinscription aura lieu en début d'année 2026.
Ces préinscriptions seront à confirmer dès la fin des championnats, afin de pouvoir établir
la liste des clubs autorisés à participer aux qualifications.*





REGLEMENT PARTICULIER

QUALIFICATIONS POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE M17 FEMININ– 2026/2027

Préambule :

La formule retenue cette saison doit permettre de qualifier les meilleures équipes pour la saison prochaine, afin que la Ligue Grand Est soit en mesure de conserver le plus de places possibles en CDF voire d'en obtenir des supplémentaires.

PARTICIPANTS

Les participants 9 seront les :

- 1^{ers} de chacune des poules de M15 féminine (3)
- 1^{ers} de chacune des poules de M17 féminine (2)
- 4 meilleurs « Descendants » de M17 CDF (3)

Si une ou plusieurs équipes manqua(en)t pour atteindre le nombre de 8. (*Equipe déjà qualifiée, équipe ne respectant pas le cahier des charges, etc.*)

Le repêchage serait effectué dans l'ordre suivant :

- Meilleur 2^{ème} au classement M15 féminine (au quotient)
- Meilleur 2^{ème} au classement M17 féminine (au quotient)
- 2^{ème} Meilleur 2^{ème} au classement M15 féminine (au quotient)
- 2^{ème} Meilleur 2^{ème} au classement M17 féminine (au quotient)
- 3^{ème} Meilleur 2^{ème} au classement M15 féminine (au quotient)

FORMULE A DEFINIR

PUBLIC CONCERNE :

Génération 2010 – 2011 – 2012

DATES :

JOURNEE 1 : Samedi 30 Mai 2026

JOURNEE 2 : Samedi 13 Juin 2026



CAHIER DES CHARGES :

QUALIFICATION ENTRAINEUR

1 entraîneur, niveau entraîneur interrégional validé ou avoir débuté la formation sur les certificats

« Former des Jeunes » ou « Performer avec des Adultes ».

Ce diplôme concerne l'entraîneur qui sera officiel A lors des qualifications.

En cas de manquement à cette partie du cahier des charges lors des qualifications, l'équipe sera éliminée.

STRUCTURATION CLUB

Avoir 3 équipes de jeunes filles dont 3 dans les catégories M13 – M15 – M17 ou M18

S'appuyer sur un collectif de 16 joueuses (nées en 2010 / 2011 / 2012).

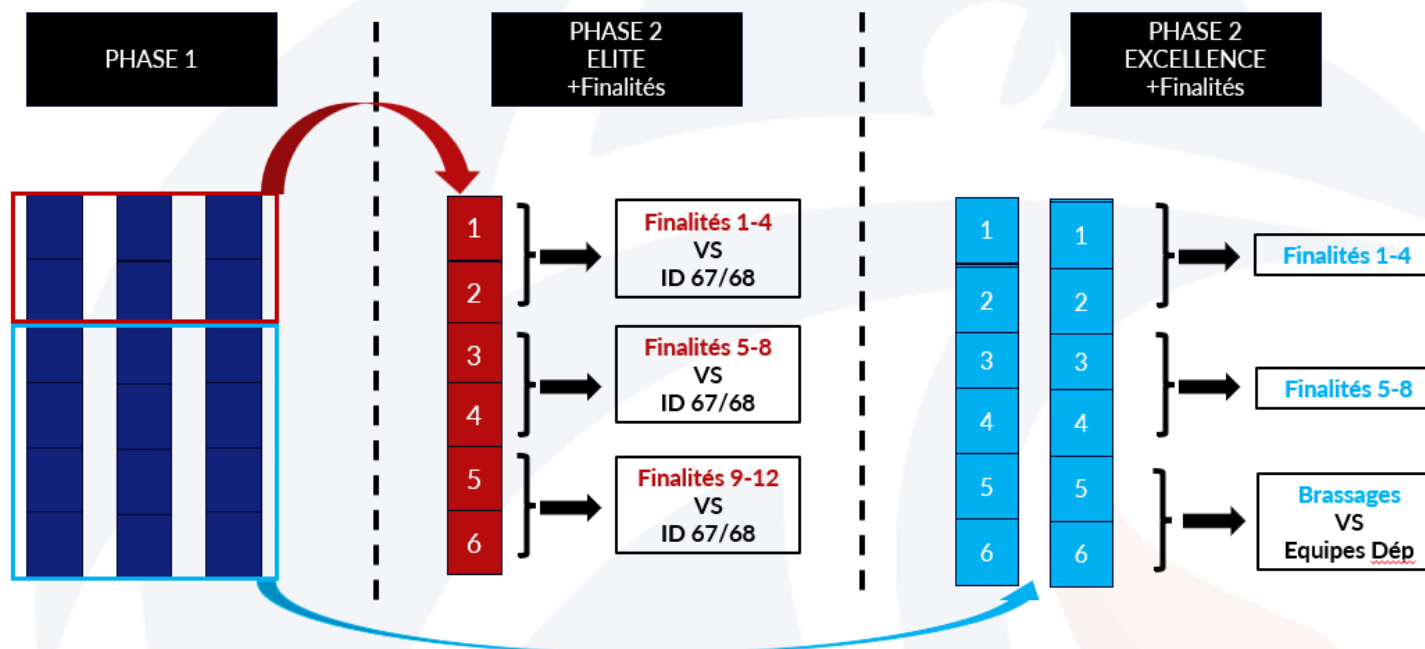
Il faut s'engager en ayant un effectif quantitatif et qualitatif pour la saison 2026 – 2027.

Une phase de préinscription aura lieu en début d'année 2026.

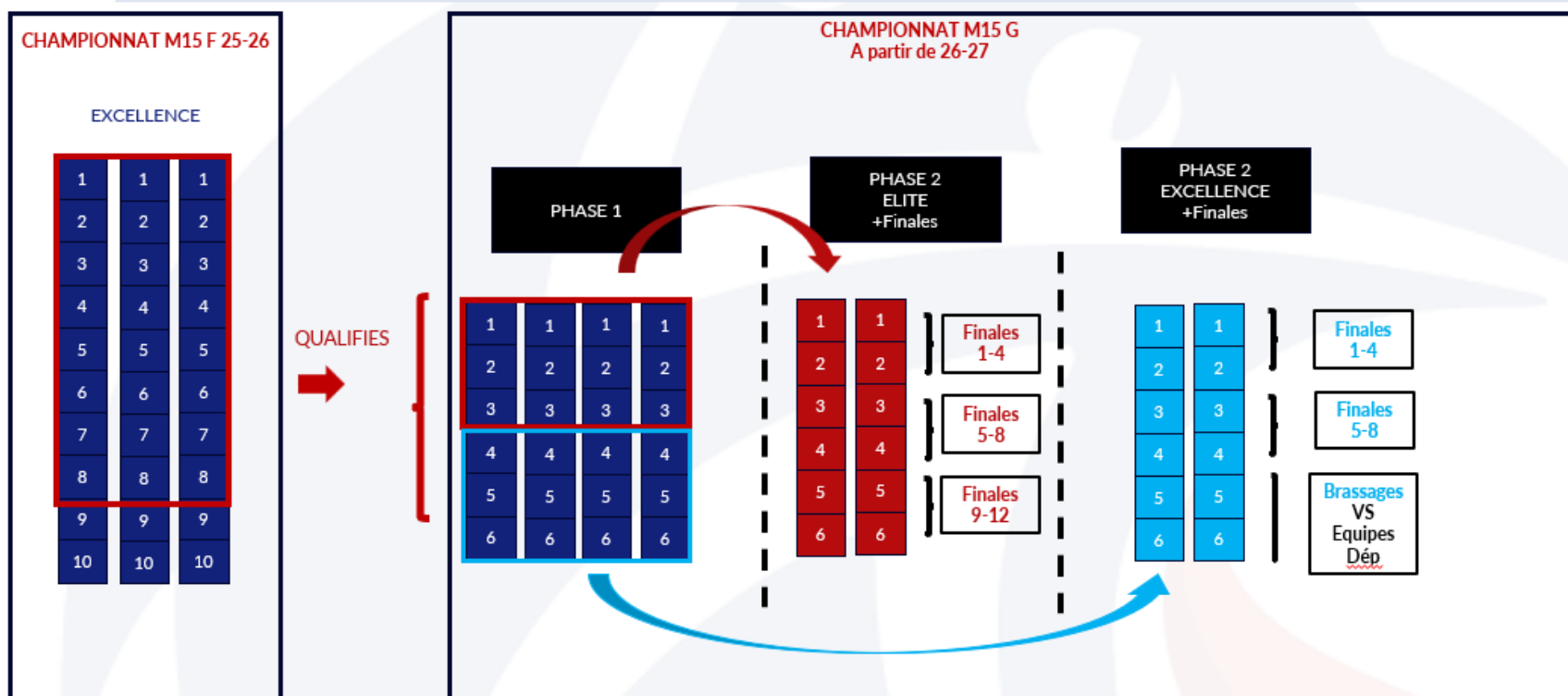
Ces préinscriptions seront à confirmer dès la fin des championnats, afin de pouvoir établir la liste des clubs autorisés à participer aux qualifications.

SCHEMAS DES COMPETITIONS JEUNES 2025/2026 PUIS 2026/2027

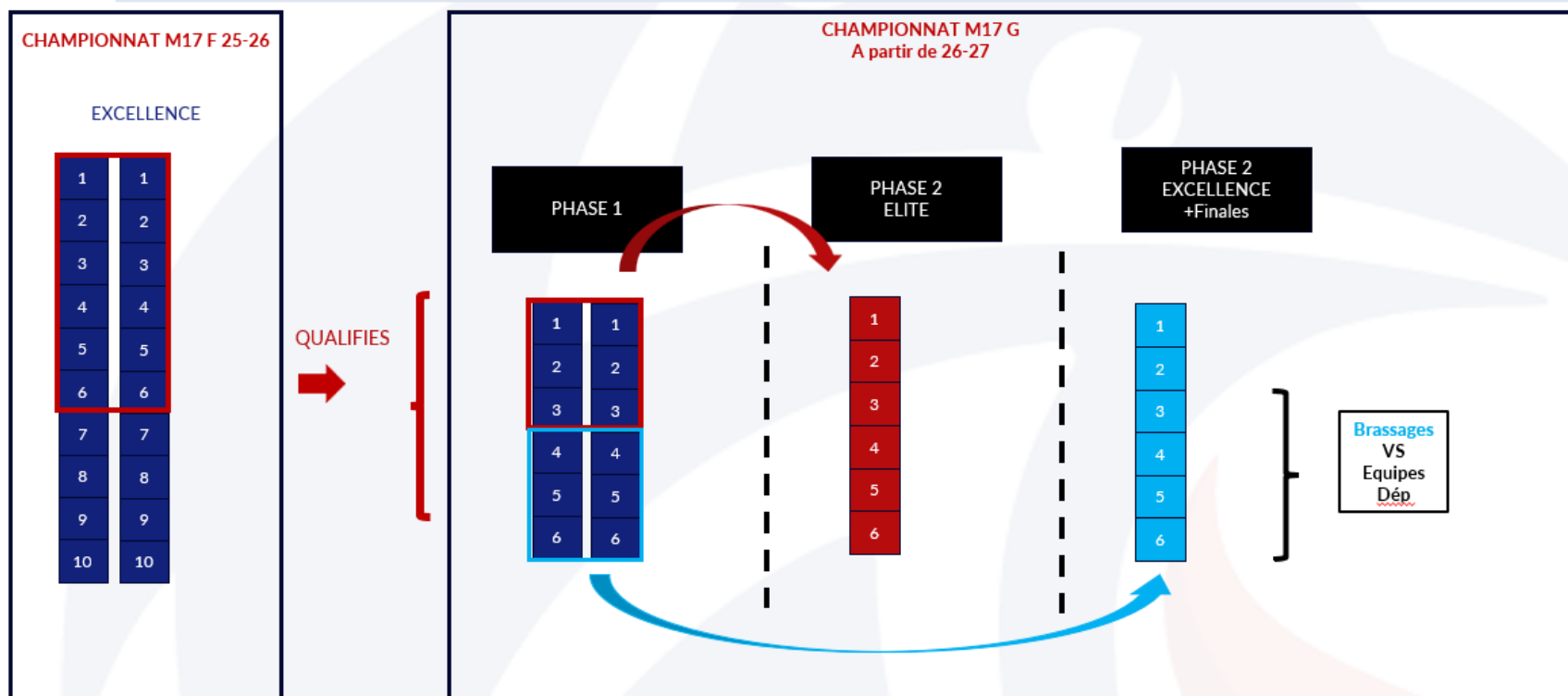
MOINS DE 13 ANS FILLES & GARCONS SCHEMA DES COMPETITIONS à partir de 25-26



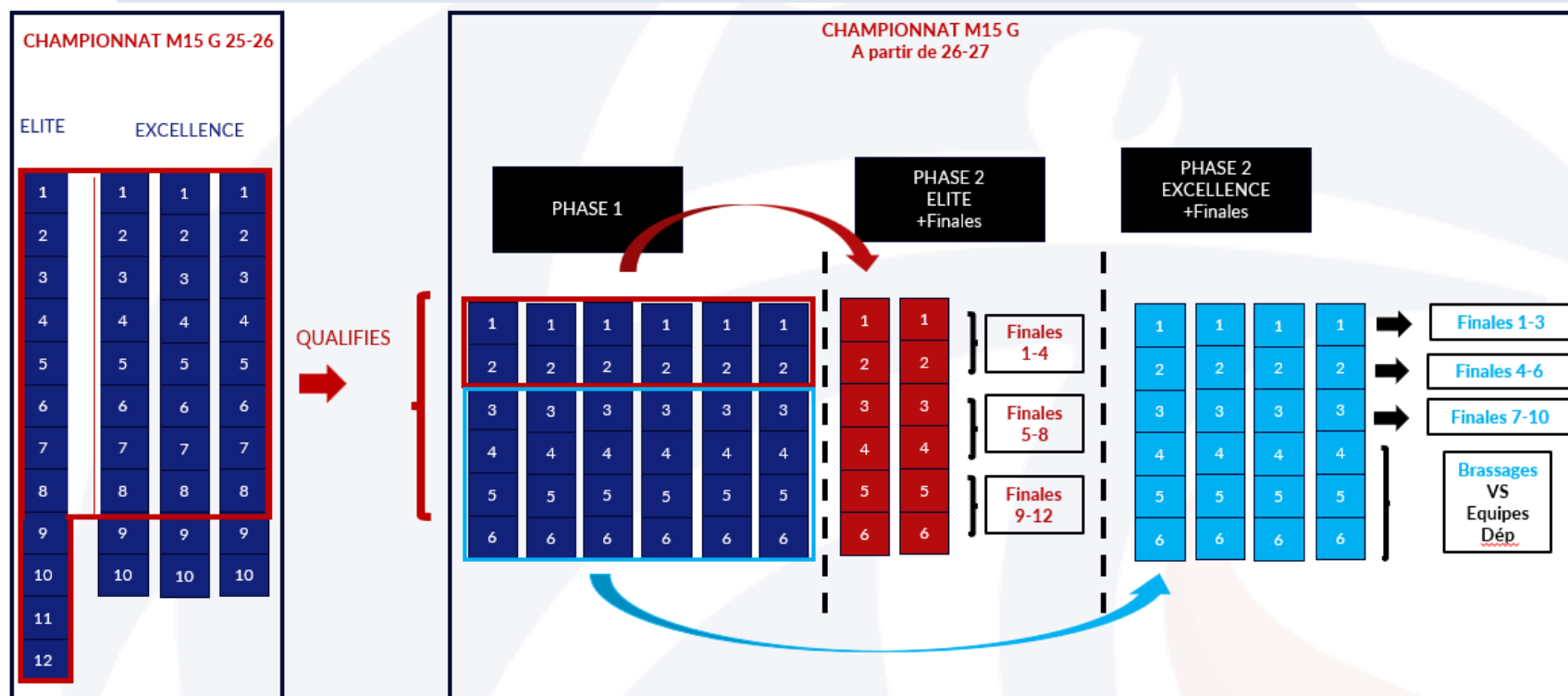
MOINS DE 15 ANS FILLES SCHEMA DES COMPETITIONS 25-26 => 26-27



MOINS DE 17 ANS FILLES SCHEMA DES COMPETITIONS 25-26 => 26-27



MOINS DE 15 ANS GARÇONS SCHEMA DES COMPETITIONS 25-26 => 26-27



MOINS DE 18 ANS => 17 ANS GARÇONS SCHEMA DES COMPETITIONS 25-26 => 26-27

